

Question de M. André Frédéric à la vicepremière ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "le rapport confidentiel de la Sûreté de l'État concernant les tentatives d'approche de l'Église de Scientologie auprès de nos politiciens"

André Frédéric (PS): Monsieur le président, madame la ministre, un rapport du Comité R, organe chargé de surveiller les services de Sûreté et de Renseignement, ferait état du fait qu'il est problématique que la Sûreté de l'État cite les noms de politiciens et d'autres personnes dans un rapport confidentiel, en l'espèce celui sur l'Église de Scientologie.

Le rapport confidentiel de la Sûreté de l'État abordait la manière dont cette secte, poursuivie en tant qu'organisation criminelle, cherche à nouer contact avec des responsables politiques. Pour le Comité R, la mention de noms, qu'ils soient ceux de mandataires politiques ou d'autres personnes, pose problème. Il ne semble pas nécessaire de citer des noms, encore moins si le but est d'informer sur les menaces que peuvent représenter certaines associations ou sectes. Une analyse qui décrirait en détail la façon dont les mandataires ou les anciens politiques sont approchés et s'ils ont ou non été recrutés aurait été plus significative.

Madame la ministre, je ne remets pas en cause les conclusions prises par le Comité R mais force est de constater que c'est le serpent qui se mord la queue. Le Comité R rend un rapport secret sur les propos secrets contenus dans un rapport de la Sûreté de l'État et tout se retrouve dans la presse! Je pense que la question qui se pose est de savoir comme il est possible que le contenu de ces rapports soit parvenu à la presse. Loin de moins l'idée de mettre à mal le secret des sources mais une chose est certaine: les contenus des deux rapports ont été diffusés avant même que les membres de nos assemblées aient pu en prendre connaissance au sein des instances chargées de le faire.

Madame la ministre, le problème posé dans ces affaires est-il vraiment la mention de noms de politiciens approchés par une secte ou la diffusion des informations dans la presse, rendue possible par des fuites de ces rapports confidentiels? La question a déjà été posée précédemment mais elle se pose de manière encore plus aiguë aujourd'hui. À la suite de la diffusion du contenu du deuxième rapport, n'est-il pas temps de prendre des mesures pour limiter les possibilités de fuites des contenus de rapports confidentiels de nos éminents comités chargés de la sécurité de notre pays?

Joëlle Milquet, ministre: Monsieur le président, cher collègue, comme vous, je déplore que des rapports confidentiels, soit en provenance de la Sûreté de l'État soit adressés au parlement et à un nombre limité de destinataires, fuient vers

la presse. En effet, comme vous l'évoquez, certains rapports en provenance de la Sûreté de l'État sont divulgués.

De plus, lorsqu'un rapport sur ces révélations est sollicité, notamment quant à la gestion par la Sûreté de l'État des analyses relatives à certains politiques et à des pseudo-mouvements de scientologie, le document est rapidement édité dans la presse. Je ne puis que le déplorer. Bien sûr, il reste la possibilité d'une enquête judiciaire, mais cela ne relève pas de mon chef. Par contre, il conviendrait de disposer d'un dispositif législatif beaucoup plus strict en ce qui concerne les demandes des services de sécurité qui communiquent avec la presse. Ils sont nombreux: depuis mon entrée en fonction, j'ai observé qu'il en apparaissait énormément, ce que je juge inacceptable; tout particulièrement en provenance des services de sécurité qui, par définition, doivent travailler dans le secret.

André Frédéric (PS): Monsieur le président, je remercie la ministre. Depuis le dépôt de ma question, j'ai eu l'occasion de participer – hier – à un comité commun réunissant le Comité R et le Comité P. Je me suis alors rendu compte que le Sénat se trouve parfois très loin de la Chambre, géographiquement parlant, et qu'il s'y passe des choses dont nous ne soupçonnons pas l'importance. En fait, le Comité R a été chargé par nos collègues sénateurs de mener une enquête sur ces faits de diffusion d'informations. Dès lors, je compte suivre cela avec beaucoup d'intérêt. Pour compléter la réponse que vous venez de me fournir, comptez-vous prendre une quelconque initiative?

Joëlle Milquet, ministre: Ce n'est pas de mon ressort, mais de celui du ministère de la Justice.

André Frédéric (PS): Et pour ce qui concerne le durcissement du cadre législatif envers les personnes qui peuvent s'exprimer?

Joëlle Milquet, ministre: Nous en avons déjà parlé: il s'agit d'une règle générale et je peux agir pour ce qui relève de la police. Il existe déjà le secret professionnel et, le cas échéant, l'OCAM (Organe de coordination pour l'analyse de la menace). La Sûreté de l'État, elle, dépend du département de la Justice.
L'incident est clos.